

## L'irrigation en Charente

En 2020, 683 exploitations charentaises ont irrigué 22 925 ha de surfaces agricoles. Le département se positionne ainsi à la 9<sup>e</sup> place en Nouvelle-Aquitaine pour ses surfaces irriguées. Ces dernières représentent 6 % de la surface agricole utilisée départementale et elles ont reculé de 3 460 ha par rapport à 2010.

Les surfaces de maïs grain et semences, principale culture irriguée, diminuent nettement depuis 2010 au profit des oléagineux et des autres céréales.

43 % des exploitations irrigantes sont spécialisées dans la production de grandes cultures.

Les exploitations irrigantes charentaises emploient en moyenne 2,4 équivalents temps plein, 15 % d'entre elles sont engagées en agriculture biologique et 29 % commercialisent leurs produits en circuits courts.

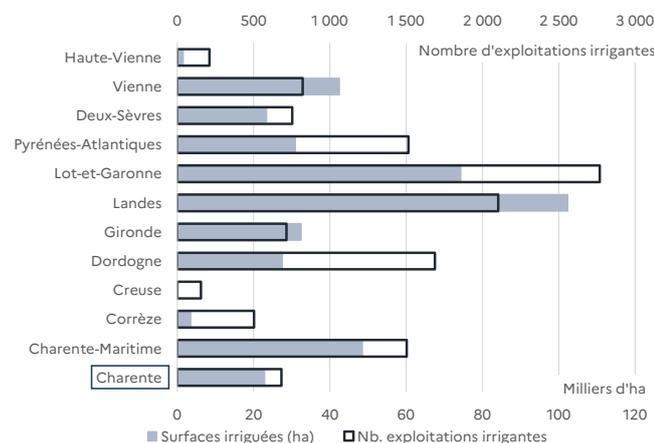
Tableau 1  
Les exploitations et les surfaces agricoles en Charente et leurs évolutions 2010-2020

	2010		2020		Évolution 2010-2020	
	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes
Nombre d'exploitations	873	5 603	683	4 197	- 22 %	- 25 %
SAU (ha)	93 326	272 846	85 807	270 861	- 8 %	- 1 %
Surfaces irriguées (ha)	26 484		22 925		- 13 %	
Surfaces irrigables (ha)	33 314	787	32 588	4 125	- 2 %	424 %
Taux d'irrigation <sup>(1)</sup>	7 %		6 %			
Surface irriguée moyenne (ha)	30		34			

(1) Surfaces irriguées/SAU

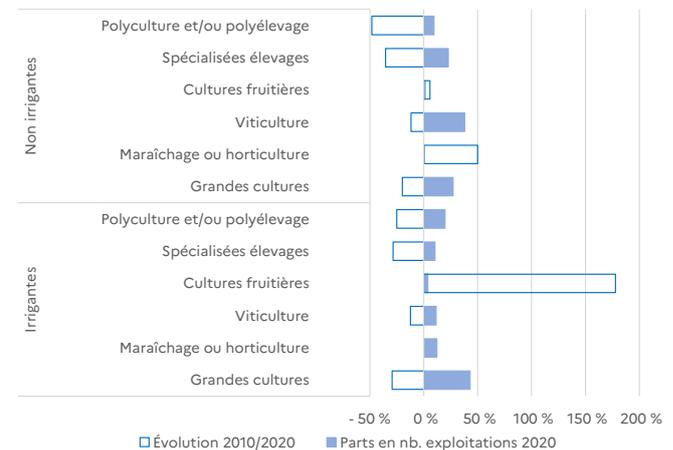
Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 1  
Exploitations irrigantes et surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

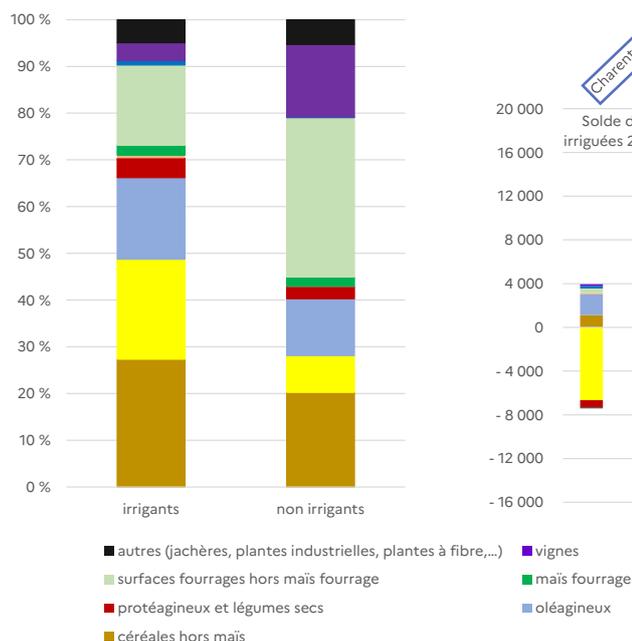
Figure 2  
Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes de Charente par OTEX et évolutions 2010-2020



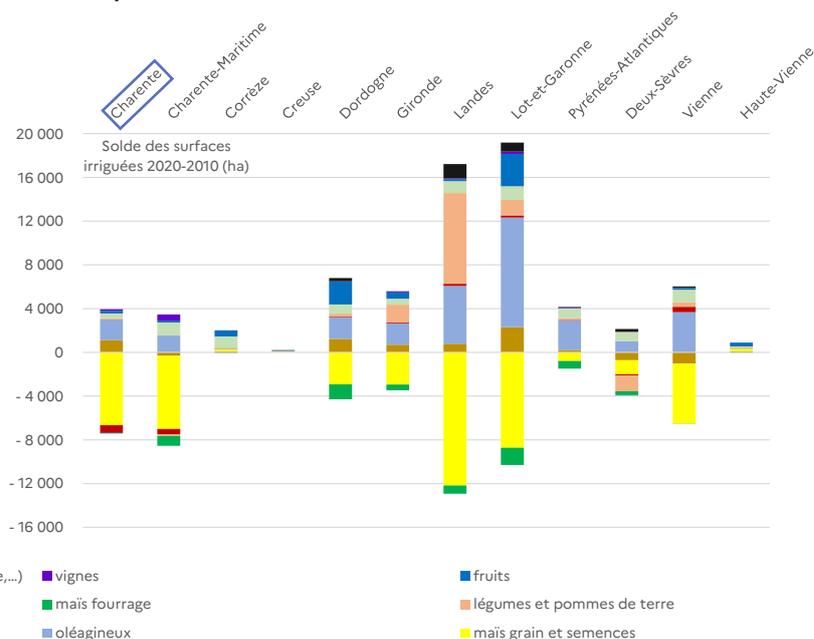
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Assolements total et irrigué de Charente

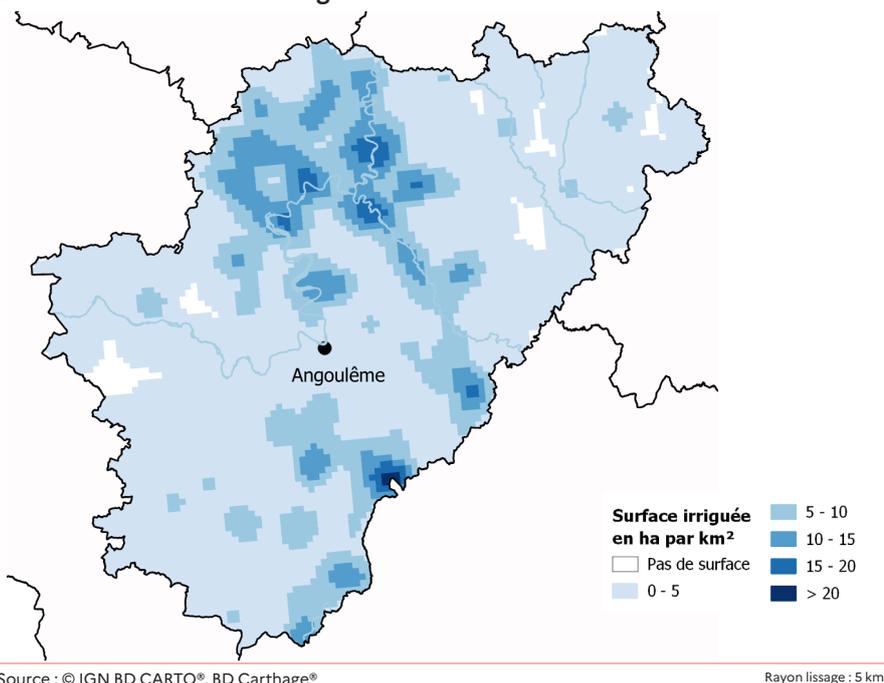
**Figure 3**  
Assolements des irrigants et non irrigants de Charente



**Figure 4**  
Évolution comparée 2010-2020 des surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



**Carte**  
Localisation des surfaces irriguées de Charente



La Charente se positionne à la 9<sup>e</sup> place des départements néo-aquitains pour la surface irriguée (22 925 ha) et représente 5 % des exploitations irrigantes de la région.

La sole irriguée est largement dédiée à la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (84 %).

Entre 2010 et 2020, les surfaces irriguées reculent de 3 460 ha. Le maïs grain, première culture irriguée, affiche le plus fort recul (- 6 655 ha), les oléagineux, la plus forte hausse (+ 1 890 ha).

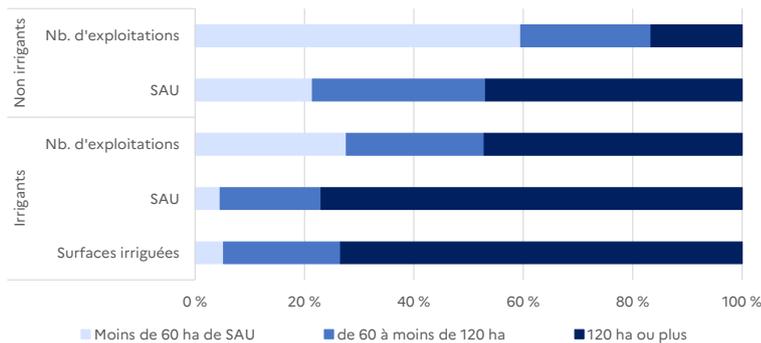
Pour 55 % des exploitations irrigantes la PBS irriguée représente moins de 25 % de la PBS totale.

**Figure 5**  
TOP 5 des principales cultures irriguées de Charente



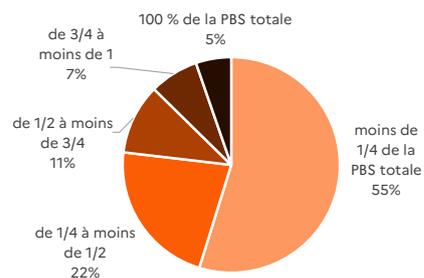
Source : Agreste- Recensements agricoles 2010 et 2020

**Figure 6**  
Répartition par classes de SAU des effectifs d'exploitations irrigantes et non irrigantes, de leur SAU et des surfaces irriguées en Charente



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

**Figure 7**  
Répartition des exploitations irrigantes selon le poids de la PBS irriguée dans la PBS totale en Charente



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

**Tableau 2**  
Les principales orientations technico-économiques détaillées des exploitations irrigantes de Charente

Classification regroupée	Orientation technico-économique détaillée Classification en 64 classes différentes	Nb. d'expl.		Surfaces irriguées		Surf. irriguée/ expl. (ha)	Taux d'irrigation	Nb. ETP/ expl.	PBS/ha de SAU irriguée/ (euros)	Poids PBS irriguée/ PBS totale	Besoin en eau/ expl. (m³)
		Nb.	Évol. 2010/ 2020	Part	Évol. 2010/ 2020						
Grandes cultures	Spécialisées céréales, oléagineux et protéagineux (COP)	272	- 21 %	56 %	- 12 %	48	30 %	1,3	907	34 %	53 223
	Combinaison de diverses grandes cultures	18	13 %	4 %	85 %	47	38 %	1,9	1 556	29 %	43 288
Viticulture	Spécialisées vins autres que des vins de qualité	77	- 33 %	7 %	- 10 %	21	18 %	3,9	5 032	8 %	22 233
Arboriculture	Spécialisées fruits à coque	13	225 %	2 %	268 %	30	71 %	2,3	2 734	88 %	23 457
Élevage	Spécialisées bovins lait	24	- 45 %	4 %	- 31 %	38	27 %	3,2	2 162	4 %	38 435
	Spécialisées bovins viande	18	- 14 %	2 %	- 22 %	20	11 %	2,2	1 170	7 %	27 440
	Spécialisées élevage et engraissement de porcins	8	- 27 %	3 %	3 %	77	40 %	5,5	5 441	8 %	122 263
Polyculture et/ou polyélevage	Combinaison de grandes cultures et vignes	29	- 29 %	5 %	- 16 %	42	25 %	2,1	1 727	16 %	49 143
	Combinaison de grandes cultures et cultures permanentes	11	10 %	3 %	47 %	53	38 %	1,5	1 692	41 %	38 126
	Combinaison de bovins laitiers avec grandes cultures	10	- 55 %	3 %	- 44 %	63	30 %	2,4	1 886	17 %	56 148
	Combinaison de grandes cultures avec herbivores non laitiers	11	- 45 %	1 %	- 32 %	29	13 %	1,8	998	12 %	35 793
	Combinaison d'herbivores non laitiers avec grandes cultures	14	17 %	2 %	43 %	37	19 %	1,7	1 034	13 %	42 070

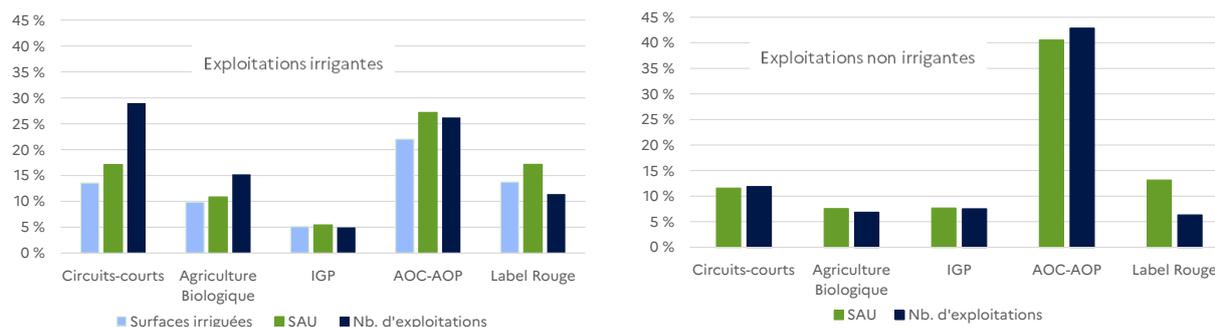
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Sur les 64 classes de la nomenclature détaillée des orientations technico-économiques, les exploitations irrigantes de Charente se classent dans 37 d'entre-elles. Les 12 OTEX détaillées du tableau ci-dessus représentent 90 % des surfaces irriguées départementales.

- OTEX principales permettant d'atteindre en cumul 75 % de la surface irriguée départementale
- OTEX supplémentaires permettant d'atteindre en cumul 90 % de la surface irriguée départementale

### Signes de qualité et d'origine (SIQO) et circuits courts

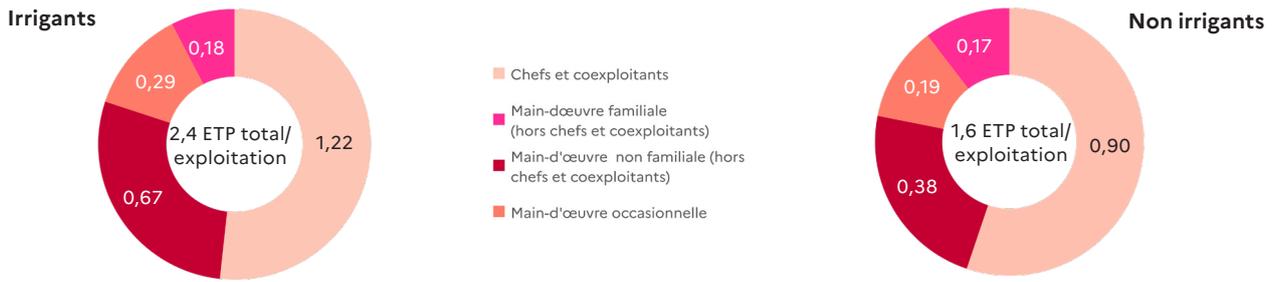
**Figure 8**  
Répartition de la SAU, du nombre d'exploitations et de la surface irriguée selon la présence de SIQO ou de commercialisation en circuits-courts en Charente



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 9

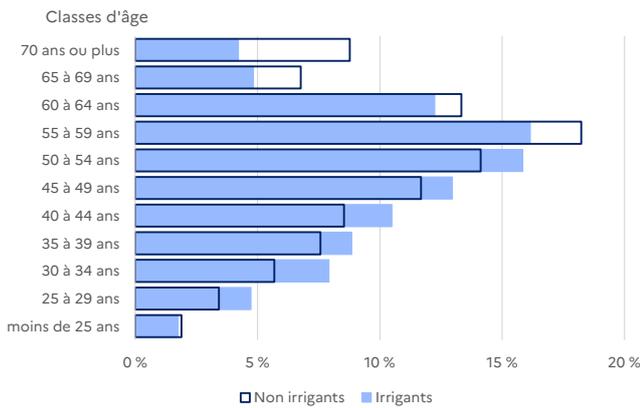
Comparaison et répartition de l'emploi agricole des exploitations irrigantes et non irrigantes de Charente



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 10

Pyramide des âges des chefs et coexploitants irrigants et non irrigants de Charente



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 3

Comparaison de la SAU moyenne par ETP selon les OTEX en Charente

SAU (ha)/ETP	Irrigants	Non Irrigants
Grandes cultures	114	93
Maraîchage ou horticulture	2	24
Viticulture	29	20
Arboriculture	17	30
Bovins	60	69
Autres herbivores	54	40
Granivores	39	12
Polyculture-polyélevage	68	66
<b>Ensemble</b>	<b>53</b>	<b>39</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 4

Âge moyen, répartition par sexe des chefs et éléments de formation des chefs et coexploitants de Charente

Parts en nb d'exploitants ou moyenne	Irrigants	Non irrigants
âge moyen	49	52
âge moyen hommes	49	51
âge moyen femmes	51	55
chefs	77 %	74%
cheffes	23 %	26 %
ayant au moins le bac	65 %	50 %
ayant plus que le bac	33 %	25 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitations de Charente représentent 8 % de l'emploi agricole régional (hors prestations de service). Pour la population des exploitations irrigantes, elles pèsent pour 5 % de l'emploi néo-aquitain.

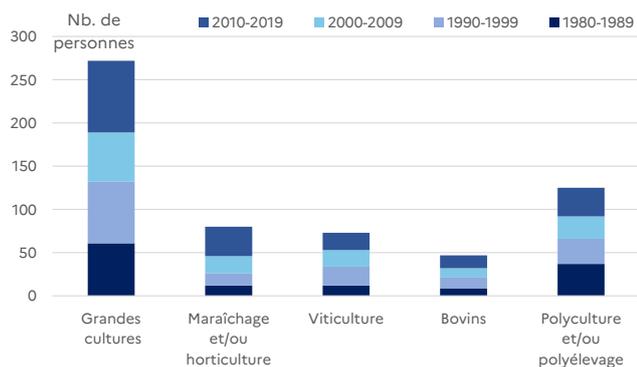
En moyenne, il faut 2,4 ETP pour la conduite d'une exploitation irrigante charentaise contre 2,5 ETP en moyenne régionale.

Comme en moyenne régionale, les exploitants irrigants sont plus jeunes et mieux formés que les non irrigants.

Le devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans (23 % des exploitations irrigantes) est mieux connu chez les irrigants que chez les non irrigants.

Figure 11

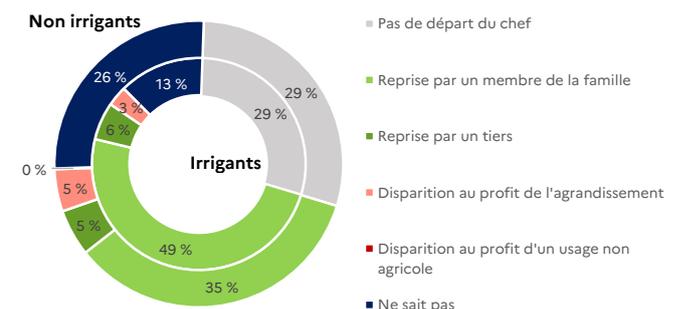
Répartition, par OTEX, des chefs d'exploitations irrigantes de Charente selon l'année de leur première installation



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

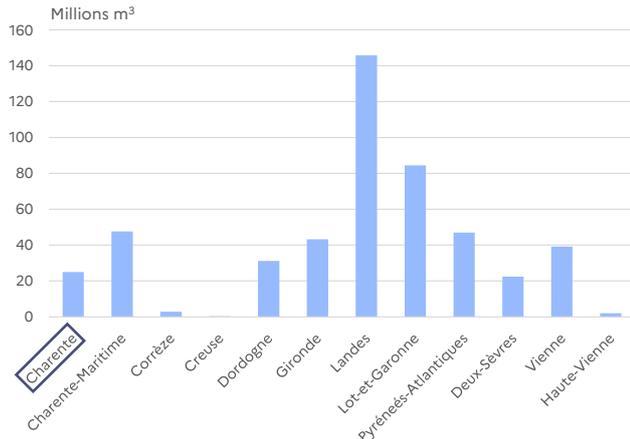
Figure 12

Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes selon le devenir si le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans



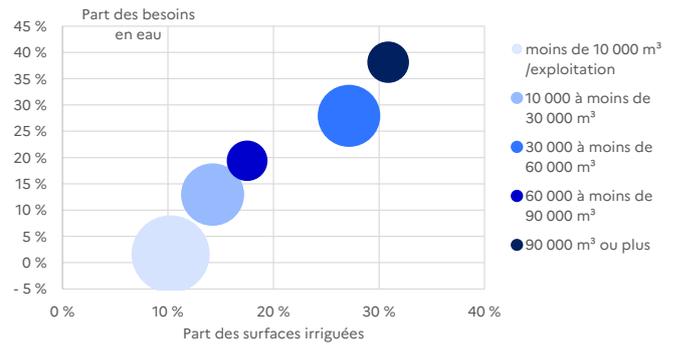
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 13  
**Comparaison des besoins moyens en eau calculés sur les assolements départementaux 2020**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

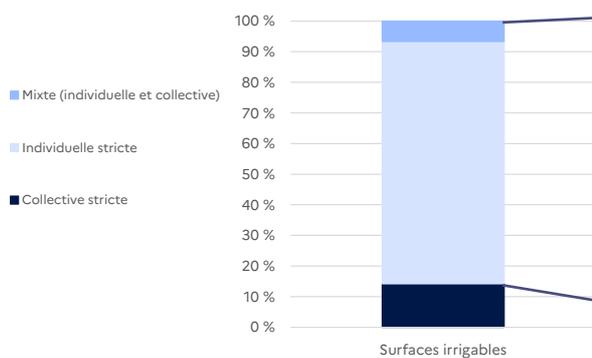
Figure 14  
**Répartition des surfaces irriguées, des besoins en eau et du nombre d'exploitations irrigantes par classe de besoin moyen annuel en Charente**



**Note de lecture :** Taille des disques proportionnelle au nombre d'exploitations irrigantes. Les exploitations ayant un besoin en eau de moins de 10 000 m³ par an représentent 33 % des irrigants, 10 % des surfaces irriguées et 2 % du besoin total en eau du département

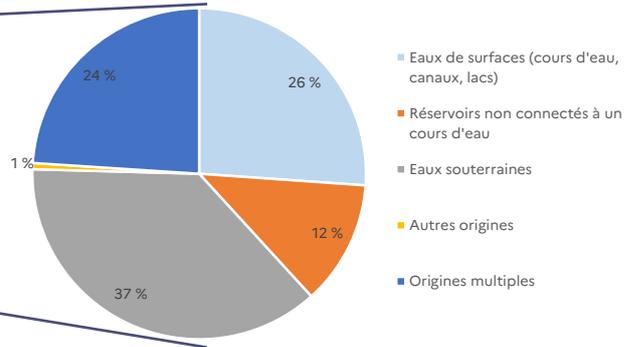
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 15  
**Répartition des surfaces irrigables de Charente selon le mode de gestion de l'eau en 2020**



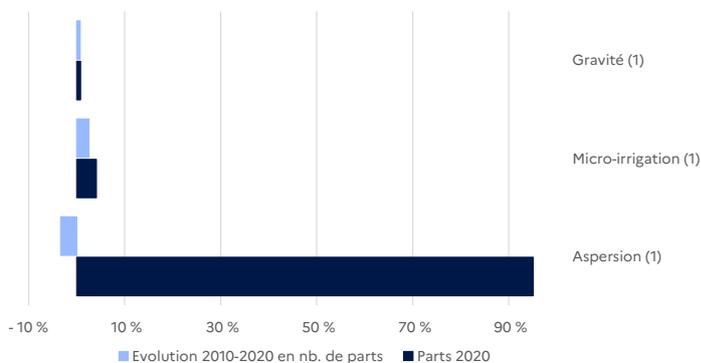
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 16  
**Répartition selon l'origine de l'eau des surfaces irrigables de Charente ayant une gestion individuelle ou mixte**



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 17  
**Répartition et évolution des surfaces irrigables selon le mode d'irrigation en Charente**



(1) mode d'irrigation seul ou couplé avec un autre mode

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

La Charente se positionne à la 8<sup>e</sup> place des départements néo-aquitains pour ses besoins théoriques en eau d'irrigation. Le département représente ainsi 5 % des besoins théoriques en eau de la région, pour 6 % des surfaces irriguées régionales. Un tiers des exploitations irrigantes de Charente ont un besoin moyen annuel inférieur à 10 000 m³. Celles ayant un besoin moyen annuel supérieur à 90 000 m³ couvrent 38 % des besoins en eau du département et 31 % des surfaces irriguées. La gestion de l'eau se fait presque exclusivement de façon individuelle et a une origine souterraine pour 37 % des surfaces irrigables. L'irrigation par aspersion est toujours très largement majoritaire mais cette pratique a reculé depuis 2010 au profit de modes alternatifs.

### SOURCES

Cette publication s'appuie sur les recensements agricoles 2010 et 2020.

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique donnée et d'en analyser les évolutions. L'ensemble des exploitations agricoles sont interrogées.

Les résultats d'une exploitation agricole sont rattachés à la commune du siège de cette exploitation. Ainsi un décalage peut apparaître entre les données issues des recensements agricoles et la localisation réelle des activités agricoles.

### DÉFINITIONS

**La surface agricole utilisée (SAU)** d'une exploitation agricole comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

**La production brute standard (PBS)** donne une valeur au potentiel de production des exploitations par des coefficients attribués aux cultures et aux cheptels. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques.

**La production brute standard (PBS) irriguée** d'une exploitation est calculée en appliquant les coefficients utilisés dans la PBS sur les surfaces des cultures irriguées déclarées au recensement agricole 2020.

**L'emploi agricole** est composé de personnes non salariées comme les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que des salariés.

**Un équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**L'orientation technico-économique (OTEX)** d'une exploitation agricole est calculée à partir de la PBS et permet de classer les exploitations selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production lorsqu'au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés sont ceux de 2017 et résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

**Une exploitation agricole est irrigante** si un apport d'eau a été effectué sur tout ou partie de ses parcelles au moins une fois au cours de la campagne agricole.

**La surface irriguée** est la surface agricole qui est irriguée au moins une fois au cours de la campagne agricole, quel que soit le mode d'irrigation.

**La surface irrigable** est la surface agricole pouvant être irriguée.

**Le taux d'irrigation** est le rapport entre la surface irriguée et la surface agricole totale d'une culture donnée.

**Les besoins en eau** sont estimés à partir des besoins théoriques moyens en eau, en conditions de cultures standards, et maxima, en conditions extrêmes, par hectare des cultures irriguées. Ils permettent de déterminer les volumes potentiellement nécessaires à la conduite des assolements irrigués de la Nouvelle-Aquitaine en 2020.

**Trois modes d'irrigation** sont possibles dans le questionnaire du recensement agricole : par aspersion, par gravité, par micro-irrigation (goutte à goutte ou micro-asperseurs). Ces trois modes ne sont pas exclusifs l'un de l'autre car une même exploitation peut être équipée d'un ou plusieurs modes d'irrigation et les taux d'équipement par mode ne sont pas directement sommables.

**Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur le site internet Agreste :**

- L'irrigation, un atout pour les productions agricoles du bassin : Agreste Études n°5 - septembre 2023 (Bassin Adour-Garonne) par DRAAF Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- L'irrigation nécessaire aux productions régionales : Agreste Études n°3 - juin 2023 par DRAAF Occitanie
- Les fiches territoriales «irrigation» issues des recensements agricoles
- Irrigation et agriculture, un lien fort et durable en constante évolution : Agreste Études n°44 - novembre 2023 par DRAAF Nouvelle-Aquitaine



<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 56 00 42 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Virginie ALAVOINE  
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR  
Rédacteur en chef : Boris SIMON  
Rédacteurs : Emmanuel MARTIN  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2024